

Etudier pour maîtriser les savoirs

Evry le 20 avril 2020

Chers étudiantes et étudiants,

Comme vous le savez, nous sommes soumis aux dispositions de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19¹ ayant conduit le Président de la République à promulguer « l'état d'urgence sanitaire ».

Cet état d'urgence se déploie au travers d'une série de décrets, circulaires et ordonnances qui organisent nos activités et déplacements. Il a eu comme conséquence immédiate le confinement et la fermeture de l'établissement au public. Cela vous a imposé des changements considérables qui affectent votre quotidien, et nous a imposé de mettre en œuvre de nouvelles modalités de travail pour assurer la continuité des activités de l'Université, notamment la continuité pédagogique par le biais d'enseignements à distance.

Tout au long de ces cinq semaines, nous avons été à l'écoute et nous avons anticipé autant que possible pour pallier les difficultés matérielles, sociales ou psychologiques qui, on le sait, n'ont pas manqué d'apparaître. Nous restons attentifs pour vous apporter en temps et en heure les soutiens dont vous avez besoin. Nous agissons par ailleurs avec différents acteurs, dont le CROUS, la communauté d'agglomération et ses autres établissements d'enseignement supérieur, pour nous impliquer et apporter nos forces et compétences à des actions de solidarité au profit des soignants et des personnes atteintes du Covid-19.

L'Université d'Evry comme vous le savez, délivre des diplômes nationaux qui répondent à des critères nationaux². Cela n'est possible, qu'à la condition que ces diplômes soient accrédités par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'accréditation³ impose la validation des enseignements par des épreuves, comme vient de le rappeler le ministère, et de fait rend impossible la neutralisation d'un semestre entier ou bien de fixer à l'avance une note automatique⁴. Ces deux éléments, neutralisation d'un semestre et fixation de notes sont de fait contraires à la loi.

Pour mémoire, le Conseil d'État, en sa décision du 26 mars 2014, indique que le « jury est seul compétent pour déclarer un étudiant admis aux examens ». Ainsi, à défaut de respecter ces exigences, les diplômes que nous portons ou auxquels nous contribuons, ne pourraient être délivrés et vous ne pourriez vous en prévaloir pour vous réinscrire ou postuler dans d'autres filières l'année prochaine et les années suivantes.

En tenant compte du contexte particulier du confinement et de ce cadre réglementaire, il nous faut maintenant procéder à la validation des enseignements du second semestre, hors UEL, et de l'année universitaire 2019/2020. Aussi, dans ces circonstances exceptionnelles, nous avons décidé d'organiser les évaluations du second semestre à distance. Les modalités de contrôle des

¹ LOI n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

² Art L613-1 du code l'éducation

³ Ibidem note 2

⁴ Voir page 19 : https://services.dgesip.fr/fichiers/PlanContinuitePedagogiqueDGESIP_150420.pdf

connaissances (MCC) ont été modifiées en conséquence et elles vous seront communiquées prochainement.

L'accès aux sujets des épreuves et le dépôt des copies écrites se fera via la plateforme eCampus. Vous êtes ainsi invités à activer votre compte eCampus dès maintenant si cela n'est pas déjà fait et pour cela prendre connaissance des modalités d'activation sur <https://www.univ-evry.fr/toute-lactualite/actualites-universite/covid-19/modalites-et-dates-de-validation-des-enseignements-du-second-semester-20192020.html>

Nous avons tenu compte, pour fixer un cadre aux épreuves à venir, de la spécificité de ce semestre, qui a comporté des enseignements avant confinement et pendant le confinement. Ainsi, il a été demandé aux enseignants de procéder à des aménagements conséquents pour alléger le contenu des épreuves et en allonger la durée. Cette durée pouvant aller jusqu'à plusieurs jours avant de rendre les copies.

Du fait de ces aménagements, ces épreuves ne sont pas considérées comme des examens terminaux mais comme des épreuves de contrôle continu⁵.

La première session des épreuves se tiendra du lundi 25 mai au vendredi 12 juin, et, comme en temps normal, vous recevrez une convocation respectant le délai légal de 2 semaines conforme à notre règlement intérieur et à l'ordonnance n°2020-361 du 27 mars 2020.

Cette convocation vous indiquera la nature de l'épreuve et sa durée.

Sachez qu'une campagne est en cours de diffusion par l'Université d'Evry, sur son site Web, par envoi de courriels sur vos adresses xxx@univ-evry.fr ou vos adresses courriel personnelles ou bien encore par SMS pour que tous soient informés et ce dans le strict respect des dispositions du RGPD. De plus, il a été demandé aux étudiants n'ayant pas accès à des matériels informatiques ou éprouvant des difficultés de connexion d'adresser un courriel à cellule-de-crise@univ-evry.fr afin que l'établissement y réponde.

Soyez convaincus que le principe d'égalité guide nos actions, en particulier en matière de validation des enseignements. Tout est mis en œuvre afin que vous puissiez avoir une évaluation qui soit juste et à la hauteur de vos attentes.

Vous aurez compris que l'enjeu est bien que notre Université et les diplômés qu'elle délivre restent sur la trajectoire de qualité que nous, enseignants, administrateurs, élus, nous nous sommes collectivement fixée comme ligne directrice. C'est cette qualité qui nous permet d'être écouté et respecté et qui fait que vos diplômés sont appréciés et reconnus.

L'Université est à votre écoute. Elle agit à vos côtés et ce grâce à l'engagement des personnels de ses services et du corps enseignant que je tiens ici à remercier très sincèrement, très chaleureusement.

Je vous souhaite de trouver les moyens pour concentrer toute votre énergie, toutes vos forces pour ces quelques semaines de fin d'année universitaire afin que vous maîtrisiez les connaissances attachées à votre année universitaire et qui seules vous permettront d'acquérir les compétences nécessaires à votre implication pleine et entière dans la création du monde de demain.

En espérant vous trouver toutes et tous en bonne santé, ainsi que vos proches.

Bien sincèrement,

Patrick CURMI, Président de l'Université d'Evry

⁵ Ibidem note 2